

## CH\_VB 93.3298 vom 17. Dezember 1993

Bundesverwaltung, 1993-12-17, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_93.3298](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_93.3298)

FR: CH\_VB 93.3298 du 17 décembre 1993

IT: CH\_VB 93.3298 del 17 dicembre 1993

### Erwägungen

#### E. 17

Dezember 1993 N 2541 Interpellation Nabholz elektronischen Kommunikationskonzepts für die Bundesverwaltung entwickelt werden (insbesondere KOMBV-3). Mit aller Wahrscheinlichkeit werden konkrete Resultate bis Frühling 1994 vorliegen. Erklärung des Interpellanten: befriedigt Déclaration de l'interpellateur: satisfait #ST# 93.3452

Interpellation Etique Forschungs- und Entwicklungszentrum für Informatik Centre de recherche et de développement dans les sciences informatiques Wortlaut der Interpellation vom 4. Oktober 1993 Ist der Bundesrat bereit, nach dem Vorschlag von Henri Garin, Direktor des Bundesamtes für Informatik, den Anstoss zur Gründung eines schweizerischen Forschungs- und Entwicklungszentrums für Informatik (Betriebs- und Datenbanksysteme) zu geben sowie zu diesem Zweck Partner zu suchen und diese miteinander in Kontakt zu bringen? Texte de l'interpellation du 4 octobre 1993 Le Conseil fédéral est-il prêt à initier, par la recherche et la mise en présence de partenaires, la création d'un Centre de recherche et de développement dans les sciences informatiques en Suisse (systèmes d'exploitation et de banques de données), comme le suggère M. H. Garin, directeur de l'Office fédéral de l'informatique? Mitunterzeichner - Cosignataires: Béguelin, Berger, Cavadini Adriano, Couchepin, Darbellay, Epiney, Eymann Christoph, Frey Claude, Friderici Charles, Gros Jean-Michel, Narbel, Philipona, Savary, Theubet, Zwahlen (15)

Schriftliche Begründung - Développement par écrit Au cours des années prochaines, l'informatique va subir de profonds changements dus à l'évolution de la technique des processeurs. S'il est peu probable que la Suisse devienne un jour producteur de plates-formes hardware, par contre, elle dispose de certains atouts dans la recherche et le développement de logiciels axés sur les systèmes d'exploitation et de banques de données parallèles. La création d'un tel centre en Suisse pourrait se justifier en raison d'incontestables atouts dont nous disposons dans ce domaine: - l'EPFZ a été le berceau d'importants langages de programmation et une pépinière d'informaticiens célèbres; - la Suisse dispose de la plus grande densité d'ordinateurs scientifiques et commerciaux; - l'EPFL dispose d'un groupe étudiant les techniques des systèmes d'exploitation et de banques de données parallèles appliquées au domaine scientifique; - il existe à Neuchâtel un centre de recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle; - l'EPFL et l'Université de Genève, grâce aux recherches des époux Thalmann-Magnenat, sont à la pointe de la recherche mondiale dans le domaine du traitement de l'image. La création d'un tel centre doit être le fait de l'initiative privée qui doit par ailleurs en assurer le financement. Il s'agit de trouver un constructeur spécialisé dans le hardware qui pourrait bénéficier des excellentes possibilités que la Suisse pourrait lui offrir dans le domaine, en pleine évolution, des logiciels. Sans y aller de ses deniers, la Confédération ne pourrait-elle pas initier une telle opération en cherchant, en mettant en contact les partenaires possibles et en apportant sa contribution logistique au montage de l'opération? Schriftliche Stellungnahme des

Bundesrates vom 17. November 1993 Rapport écrit du Conseil fédéral du 17 novembre 1993 Considérant l'importance de l'informatique pour le développement technologique de l'industrie suisse, le Conseil fédéral a été amené, dès décembre 1985, à proposer aux Chambres des mesures spéciales pour encourager la formation initiale et continue ainsi que la recherche en informatique et en sciences de l'ingénieur. Votées par le Parlement, ces mesures ont permis, à partir du 1er octobre 1986, de mettre en route le développement conséquent de l'enseignement et de la recherche en informatique dans les écoles techniques supérieures et les hautes écoles, venant ainsi combler des lacunes structurelles. Le 9 janvier 1991, le Conseil fédéral proposait aux Chambres le lancement d'un programme prioritaire de recherche en informatique dans le cadre du message concernant l'encouragement de la recherche scientifique durant la période de 1992 à 1995 et un programme d'action concerté en microélectronique. L'objectif du programme consiste à combler, en collaboration avec les partenaires industriels, les lacunes structurelles afin d'assurer à plus long terme l'efficacité de la recherche en informatique, aussi bien au plan de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée. Les mesures spéciales autant que le programme prioritaire ont été des facteurs importants dans la création des centres de compétences mentionnés par l'auteur de l'interpellation. De multiples contacts existent désormais entre les établissements d'enseignement et l'industrie, contacts que les mesures prises ont notamment permis de développer, voire d'établir, comme c'est le cas des collaborations entre le Centro svizzero di calcolo scientifico (CSCS) à Manno et la société NEC, ou entre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et la société Cray. Bien entendu, le Conseil fédéral est disposé, dans la mesure du possible, à mettre à contribution les relations nouées en Suisse ou à l'étranger ainsi que les services fédéraux pour promouvoir la coopération entre les hautes écoles et l'industrie dans le sens voulu par l'auteur de l'interpellation. Erklärung des Interpellanten: befriedigt Déclaration de l'interpellateur: satisfait #ST# 93.3517

Interpellation Nabholz Entwicklungstendenzen in der Invalidenversicherung

Assurance-invalidité. Changements en cours? Wortlaut der Interpellation vom 8. Oktober 1993 Die Zahl der IV-Rentner ist von 1987 bis 1992 von 120 045 auf 139 520 gestiegen. Während die Zahl der Rentner mit einem Geburtsgebrechen in dieser Zeit relativ stabil blieb, hat die Zahl der Rentenbezüger infolge Unfalls von 11 743 auf 14 837 und jene infolge Krankheit von 86 223 auf 101 743 zugenommen. Die Zahl der Rentner mit der Diagnose «Psychosen, Neurosen» ist im selben Zeitraum von 24 970 auf 33 704, das sind rund ein Drittel der Krankheitsbehinderten, angestiegen. Fazit: Eine wachsende Zahl von IV-Renten wird aus psychischen und psychosomatischen Gründen zugesprochen, wobei letztere Kategorie in der IV-Statistik nicht einmal erfasst wird. Ich frage den Bundesrat daher an: Wie erklärt er sich diese sehr starke Zunahme von Neuerungen vor allem im Bereich der psychischen Erkrankungen? Welcher Zusammenhang besteht seiner Meinung nach zur Situation auf dem Arbeitsmarkt und insbesondere zum Problem Langzeitarbeitslosigkeit?

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Mühlemann Reorganisation der Schweizerischen Landesbibliothek Interpellation Mühlemann Réorganisation de la Bibliothèque nationale suisse In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1993 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 15 Séance

Seduta Geschäftsnummer 93.3298 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 17.12.1993  
- 08:00 Date Data Seite 2540-2541 Page Pagina Ref. No

**E. 20**

023 536 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.